

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

*Arrêté par délibération
du conseil municipal du 25 septembre 2023*

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP) AFFECTANT COMBS-LA-VILLE

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol du territoire communal sont les suivantes :

A 7 - Forêt de protection
AS 1 - Protection des eaux potables et minérales
AC 1 – Protection des abords des monuments historiques
AC 2 - Protection des sites et monuments naturels
I 1 – Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
I 3 - Gaz canalisations de distribution et transport de gaz
I 4 - Electricité - Etablissement des canalisations électriques
A 5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
EL 7 - Aligement des voies nationales, départementales et communales
EL 11 – Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
T 1 - Servitude relative au chemin de fer
INT 1 - Voisinage des cimetières
PT 3 - Réseaux de télécommunications téléphoniques et télégraphiques
PM 1 – Plan de Prévention des risques d'Inondation de la vallée de l'Yerres
SUP 1 – Maîtrise des risques liés aux canalisations de transport de gaz ou assimilé

Leurs périmètres peuvent être consultés sur le portail cartographique de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>



AFFICHER

- VUE D'ENSEMBLE DES DOCUMENTS D'URBANISME
- VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME
- SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE
- SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

